

**COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER****DECISION 2026.07 DU MAIRE**

Objet : Accord sur devis diagnostics au plomb Ecole Maternelle

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

DEPARTEMENT
DE SEINE-MARITIME

Arrondissement LE HAVRE

Canton de BOLBEC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réaliser des diagnostics complémentaires au plomb à l'école maternelle dans le cadre des travaux de rénovation énergétiques.

Considérant la proposition de l'entreprise DUCOURTIL EXPERTISE pour un montant de 425.00€ TTC + coûts supplémentaires pour les prélèvements et analyses.

Considérant la délibération N° 2026.20.03.07 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « DUCOURTIL EXPERTISE » pour un montant total de 425.00€ TTC + coûts supplémentaires pour les prélèvements et analyses.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 13 avril 2026

Le Maire
François AUBER

